

Agence FAVART

6 quai Ragobert - 89300 JOIGNY

03 86 62 15 72

www.agencefavart.com

agence.favart@wanadoo.fr

ACHAT - VENTE - LOCATION - GESTION - AVIS DE VALEUR



BAREMES D'HONORAIRES

APPLICABLES AU

1^{er} AVRIL 2017

(arrêté du 10 janvier 2017)

HONORAIRES DE LOCATION A USAGE D'HABITATION

LOGEMENT NU OU MEUBLE – LOCATION OU COLOCATION

Honoraires à la charge du bailleur :

- prestations de visites du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail :
8 € TTC/m² de surface habitable (TVA 20%)
- prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée :
3 € TTC/m² de surface habitable (TVA 20%)
- autres prestations :
Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation dus à la signature du présent bail
8 € TTC/m² de surface habitable (TVA 20%)

Honoraires TTC plafonnés à un mois de loyer charges comprises dans la limite de 650€

Honoraires à la charge du locataire :

- prestations de visites du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail :
8 € TTC/m² de surface habitable (TVA 20%)
- prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée :
3 € TTC/m² de surface habitable (TVA 20%)

Honoraires TTC plafonnés à un mois de loyer charges comprises dans la limite de 650€

HONORAIRES DE LOCATION A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraires intégralement à la charge du locataire :

- prestations de visites du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail
- prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée :
Forfait de 2 mois de loyer charges comprises H.T. (TVA 20% à ajouter)

HONORAIRES DE GESTION A USAGE D'HABITATION, COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraires intégralement à la charge du propriétaire :

- Honoraires de gestion courante : 6,50 % H.T. sur tous les encaissements (T.V.A. 20 %)
- Honoraires complémentaires :
 - Constitution de dossier contentieux locataire : 150 € H.T. (T.V.A. 20 %)
 - Constitution de dossier sinistre assurance : 150 € H.T. (T.V.A. 20%)
 - Gestion, suivi du dossier assurance : 3% H.T. des sommes correspondant aux travaux (T.V.A. 20%)
 - Déclaration foncier IRPP 2044 ou 2072 : 30,83 € H.T. (T.V.A. 20%)
 - Constitution de dossier A.N.A.H. : 350 € H.T. (T.V.A. 20%)

Agence FAVART
6 quai Ragobert - 89300 JOIGNY

03 86 62 15 72
www.agencefavart.com
agence.favart@wanadoo.fr



ACHAT - VENTE - LOCATION - GESTION - AVIS DE VALEUR

BAREMES D'HONORAIRES

APPLICABLES AU

1^{er} AVRIL 2017

(arrêté du 10 janvier 2017)

HONORAIRES DE VENTE

Les honoraires sont exigibles et versés le jour où l'opération sera effectivement conclue et réitérée par acte authentique.
Si par suite d'un accord amiable conclu postérieurement à la réalisation des conditions suspensives, les parties convenaient de résilier purement et simplement la vente, le mandataire sera indemnisé du préjudice subi à hauteur des honoraires qu'il aurait dû percevoir.
En cas d'exercice d'un droit de préemption, de substitution ou de préférence, les honoraires de négociation seront dus.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES		
	T.T.C.	T.V.A.	H.T.
HONORAIRES FORFAITAIRES			
sur tranche de 0 à 89.999 €	6 000 €	20 %	5 000,00 €
sur tranche de 90.000 à 119.999 €	7 500 €	20 %	6 250,00 €
sur tranche de 120.000 à 149.999 €	10 000 €	20 %	8 333,33 €
sur tranche de 150.000 à 304.999 €	15 000 €	20 %	12 500,00 €
sur tranche de 305.000 à 379.999 €	22 000 €	20 %	18 333,33 €
sur tranche de 380.000 à 500.000 €	30 000 €	20 %	25 000,00 €
au delà de 500.001 €	6 %	20 %	5,00 %

AVIS DE VALEUR

VALEURS EXPRIMEES	TAUX HT	TTC (T.V.A. 20%)
JUSQU'A 3 PIECES D'HABITATION PRINCIPALE	FORFAIT 125 €	150 €
4 PIECES d'HABITATION PRINCIPALE	FORFAIT 135 €	162 €
5 PIECES d'HABITATION PRINCIPALE	FORFAIT 150 €	180 €
> DE 6 PIECES d'HABITATION PRINCIPALE	FORFAIT 200 €	240 €
(hors biens exceptionnels sur devis)		
DEPLACEMENT (forfait au Km)	0,50 €	0,60 €

www.agencefavart.com

www.facebook.com/agenceimmofavart